

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 JUIN 2026

Délibération n°2026.06.100.B

Programme d'Intérêt Général et Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et Renouvellement Urbain: demande de subvention pour le suivi animation des programmes auprès de l'Agence Nationale de l'Habitat pour l'année 2026

LE ONZE JUIN DEUX MILLE VINGT SIX à 17 h 00, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 05 juin 2026

Secrétaire de Séance: Thierry BOUILLEAU

Membres en exercice: **27**

Nombre de présents: **21**

Nombre de pouvoirs: **6**

Nombre d'excusés: **0**

Membres présents : Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Thierry BOUILLEAU, Gérard DESAPHY, Maud FOURRIER, Hélène GINGAST, Michel GOMEZ, Thierry HUREAU, Samantha LANDREAU, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Calixte ROCHETEAU, Gérard ROY, Morgan VANDESTICK, Elise VOUVET, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir : Michel BUISSON à Maud FOURRIER, François ELIE à Pascal MONIER, Francis LAURENT à Thierry HUREAU, Michaël LAVILLE à Calixte ROCHETEAU, Stéphanie MARCHAND à Samantha LANDREAU, Gilbert PIERRE-JUSTIN à Elise VOUVET,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260611-2026_06_100B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/06/2026
Publication : 19/06/2026

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 11 JUIN 2026

**DÉLIBÉRATION
N°2026.06.100.B**

Rapporteur : Monsieur ZIAT

PROGRAMME D'INTERET GENERAL ET OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT ET RENOUVELLEMENT URBAIN: DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE SUIVI ANIMATION DES PROGRAMMES AUPRES DE L'AGENCE NATIONALE DE L'HABITAT POUR L'ANNEE 2026

PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"

Pilier : UN TERRITOIRE QUI REpond AUX BESOINS DE TOUS SES HABITANTS ET DE SES COMMUNES

Ambition : HABITAT RAISONNÉ ET ACCESSIBLE

Enjeux : [10303 -1) ACCESSION PROPRIÉTÉ ET AMÉLIORATION DES LGTS]

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



GrandAngoulême a contractualisé avec l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) pour déployer un Programme d'Intérêt Général (PIG) à l'échelle des 38 communes et une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et Renouvellement Urbain (OPAH RU) sur les centralités de Gond-Pontouvre, La Couronne et Ruelle sur Touvre sur la période 2022-2026.

Ces deux programmes visent la montée en gamme du parc privé. Ils permettent aux propriétaires occupants et bailleurs de mobiliser des aides de l'Anah, de GrandAngoulême, et des communes sur les secteurs OPAH RU, pour réaliser une rénovation énergétique globale, adapter le logement au maintien à domicile ou réhabiliter un bien destiné à la location dans le cadre d'un conventionnement et d'un loyer plafonné.

Dans ce cadre, GrandAngoulême a confié par marché public la mission de suivi animation et d'accompagnement des ménages à Soliha Charente.

Pour cette mission, GrandAngoulême bénéficie de cofinancements de l'Anah à hauteur de 35 % de la dépense HT pour le PIG et 50 % de la dépense HT pour l'OPAH RU auxquels s'ajoutent les parts variables par dossier agréé. Le financement de l'Anah est plafonné à 80 % de la dépense TTC.

D'autre part, les communes de l'OPAH RU participent au financement de la mission de suivi animation dédiée au dispositif à hauteur de 8,33 % chacune.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260611-2026_06_100B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/06/2026
Publication : 19/06/2026

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

PIG

Année 2026	
Dépenses	
Dépenses forfaitaires HT	1 672,00 €
Mission AMO HT	307 000,00 €
TOTAL HT	308 672,00 €
TOTAL TTC	370 406,40 €
Ecrêtement 80% du TTC	296 325,12 €
Recettes	
Subvention Anah (part fixe)	108 035,20 €
Subvention Anah (part variable)	253 440,00 €
Total subvention Anah	361 475,20 €
Ecrêtement Anah 80% du marché TTC	296 325,12 €
Participation GrandAngoulême	74 081,28 €
TOTAL TTC	370 406,40 €

OPAH RU

2026	
Dépenses	
Dépenses forfaitaires HT	59 356,00 €
Mission AMO HT	65 500,00 €
TOTAL HT	124 856,00 €
TOTAL TTC	149 827,20 €
Recettes	
Subvention Anah (part fixe)	62 428,00 €
Subvention Anah (part variable)	47 920,00 €
Total subvention Anah	110 348,00 €
Participation Gond Pontouvre	4 946,33 €
Participation La Couronne	4 946,33 €
Participation Ruelle sur Touvre	4 946,33 €
Participation des 3 communes	14 839,00 €
Participation GrandAngoulême	24 640,20 €
TOTAL TTC	149 827,20 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260611-2026_06_100B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/06/2026
Publication : 19/06/2026

Je vous propose :

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou toute personne dûment habilitée, à solliciter les subventions auprès de l'Anah et des communes sur lesquelles est déployée l'opération programmée d'amélioration de l'habitat et renouvellement urbain (OPAH-RU) soit Gond-Pontouvre, La Couronne et Ruelle sur Touvre et à signer tout document afférent à ce dossier.

Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
---	---

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260611-2026_06_100B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/06/2026
Publication : 19/06/2026